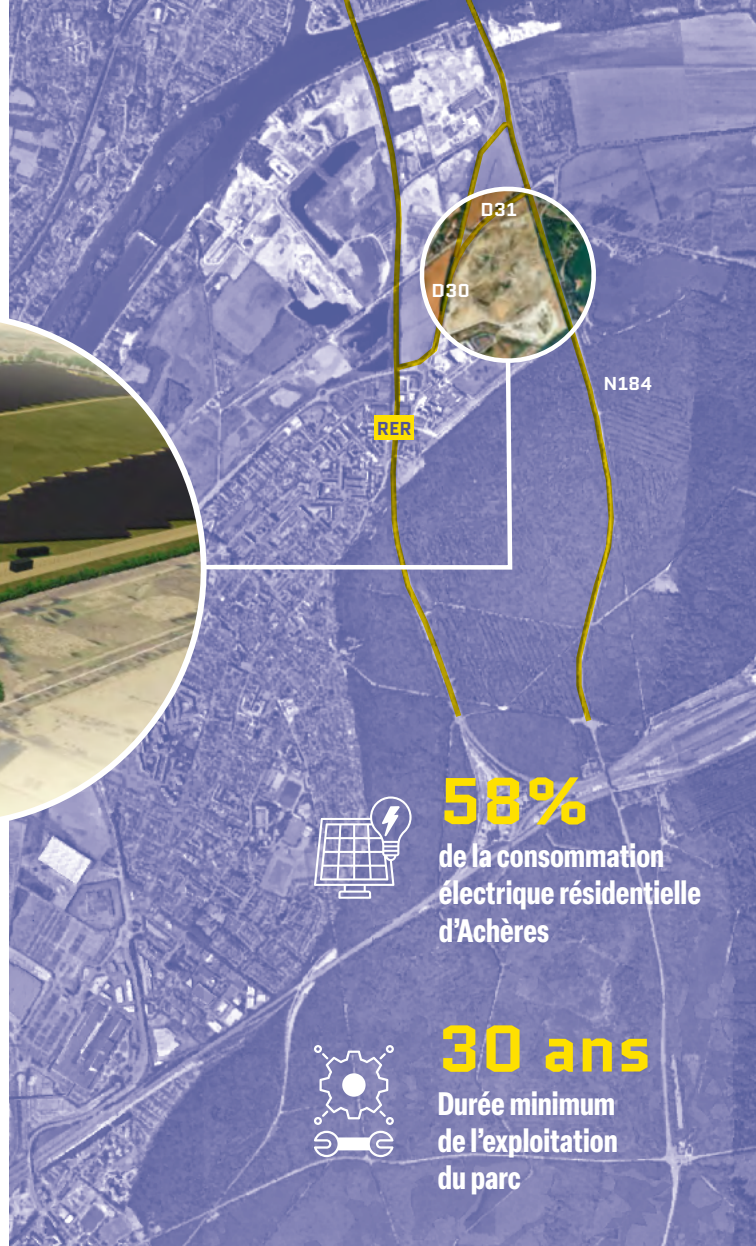
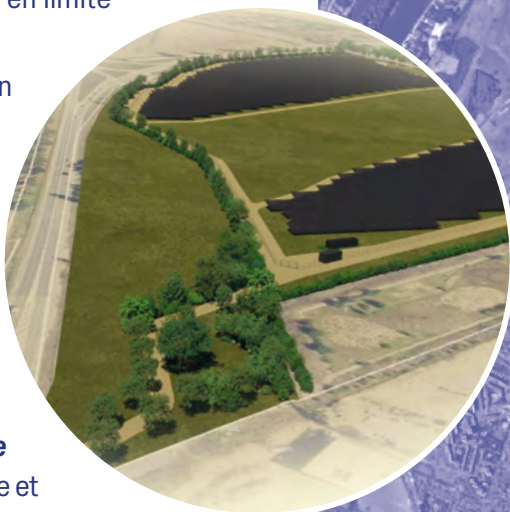


Une ancienne carrière à valoriser

Le parc solaire se situera sur l'emprise d'une carrière exploitée de 2009 à 2024, en **zone inondable et inconstructible**, ce qui en limite fortement les usages futurs.

Après une concertation en fin d'année 2023, la Ville d'Achères a souhaité nouer un partenariat avec la SEM SIPEnR, **acteur public francilien**, afin de codévelopper ce projet de parc solaire. Elles créent ensemble la société de projet « **Solaire de la Grande Arche** », qui sera propriétaire et exploitera le parc solaire. **La Ville participera ainsi aux décisions et validera les choix importants relatifs au futur parc solaire.**

Elle bénéficiera des retombées fiscales liées à ce projet, mais aussi d'un loyer au titre de la location du terrain, de projets d'accompagnement pour le territoire et percevra, en tant qu'actionnaire de la société de projet, les dividendes que celle-ci générera.



Un parc solaire de 16 MWc

Des études environnementales ont été menées par des écologues et des paysagistes pendant plus d'un an pour analyser les enjeux sur la faune, la flore et le paysage. Ces analyses ont permis de définir l'implantation ayant **le moins d'impacts sur la biodiversité et sur le paysage**. Il a notamment été décidé **un aménagement raisonné et maîtrisé en laissant en prairie un tiers du site**.

Le parc solaire aura une puissance de 16 MWc, produisant annuellement plus de 17 GWh, soit l'équivalent de 58 % de la consommation électrique résidentielle d'Achères. L'électricité sera injectée dans le réseau public de distribution, avec une exploitation du parc prévue pour une durée minimum de 30 ans.

Une démarche pédagogique

Un **espace pédagogique à destination des scolaires et des habitants** sera aménagé à l'extérieur du parc. Des panneaux d'exposition permettront de sensibiliser la population aux problématiques énergétiques et aux solutions qu'apportent les énergies renouvelables et le solaire photovoltaïque, au plus proche du territoire. Des visites du site pourront également être proposées.

LES TEMPS FORTS *

Mars 2025 / Déc. 2026

Réalisation des inventaires écologiques faune/flore et du volet paysager et analyse des impacts et mesures de réduction

Juillet 2026

Délibération de la Ville d'Achères afin d'entrer au capital de la société de projet « *Solaire de la Grande Arche* » aux côtés de la SEM SIPEnR

Octobre 2026

Dépôt du permis de construire

Sept. 2027

Obtention du permis de construire

Octobre 2028

Début de la construction du parc solaire

Été 2029

Mise en service

**Calendrier prévisionnel (Septembre 2026)*

L'énergie solaire ?

L'énergie solaire est une énergie renouvelable produite à partir du rayonnement du soleil, transformée en électricité, sans émission directe de gaz à effet de serre.

Inépuisable à l'échelle humaine, elle constitue une solution durable permettant de produire localement une énergie propre et de réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Silencieuse, renouvelable et disponible partout, l'énergie solaire constitue aujourd'hui un levier essentiel pour construire un avenir énergétique plus durable.

Quelques idées reçues

« **Le solaire ne fonctionne pas quand il n'y a pas de soleil** »

FAUX. Les panneaux photovoltaïques produisent de l'électricité grâce à la lumière du jour, même par temps nuageux. Leur production est simplement plus élevée lors des journées ensoleillées.

« **Les panneaux solaires ne sont pas recyclables** »

FAUX. Les principaux composants des panneaux photovoltaïques (verre, aluminium, certains métaux) sont recyclables grâce à des filières dédiées. Près de 95 % de leur poids total sont recyclés et ils ne contiennent pas de terres rares.

Participez !

La Ville d'Achères et la Société d'économie mixte SIpEnR offrent la possibilité aux citoyens d'investir dans ce projet de territoire.

- + Investissement via la structure d'intermédiation Énergie Partagée Investissement (EPI)
- + Collecte par EPI et investissement en fonds propres dans les sociétés de projets citoyens d'énergie renouvelable
 - + Investissement à partir d'une centaine d'euros
 - + EPI représentera les citoyens dans la gouvernance du projet dans une vision de long terme

Pour en savoir plus, rendez-vous à la première réunion d'information le :

MERCREDI 14 OCTOBRE À 20H
SALLE DES MARIAGES
DE LA MAIRIE D'ACHÈRES

Solaire

DE LA GRANDE Arche

**UN PARC SOLAIRE
PUBLIC ET CITOYEN
EN 2029 À ACHÈRES**

UN PROJET PORTÉ PAR

Sipenr
Énergies renouvelables,
publiques et citoyennes

